



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 76683

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche quant à la création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en Alsace. L'avant-projet de la loi sur la recherche, annoncée par le Gouvernement depuis plusieurs temps maintenant, dispose d'un article permettant la création de PRES. Censé renforcer la recherche et ses moyens, faire évoluer l'Université et fédérer les travaux universitaires, ces PRES ont vocation à donner un nouveau souffle à l'enseignement supérieur. Si l'ambition est louable encore faut-il s'interroger sur les moyens et les buts de ces nouvelles structures. En conséquence, il souhaite savoir quels moyens le Gouvernement mettra en place pour le PRES Alsace, dans quels buts, avec quels partenaires et pour quelles missions.

Texte de la réponse

Les contrats quadriennaux 2005-2008 des universités d'Alsace ont confirmé la mise en place d'une politique de site plus structurée qui se traduit d'ores et déjà par une coordination interuniversitaire renforcée entre ces établissements. Dans le contexte de la montée en puissance de cette politique de site, les présidents d'universités d'Alsace ont engagé une réflexion avec, pour objectif, de définir des orientations communes et de mettre en place des actions opérationnelles cohérentes entre les établissements d'enseignement supérieur et les différents partenaires scientifiques, institutionnels et économiques composant le paysage régional alsacien. Les universités ont la volonté d'inscrire cette démarche dans la perspective de la constitution d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en Alsace, qui s'appuiera sur leurs axes prioritaires de recherche et leur conférera un poids croissant dans la compétition européenne et internationale. Les PRES procèdent d'une démarche volontaire des acteurs. Bien entendu, le Gouvernement est résolu à inciter et à accompagner des coopérations plus étroites entre les acteurs de l'enseignement et de la recherche pour accroître leur reconnaissance nationale, européenne et internationale, renforcer l'efficacité de leurs actions et favoriser une approche multidisciplinaire de la recherche scientifique. Le moment venu, lorsque seront arrêtées les lignes de force en matière de formation et de recherche autour desquelles doit se construire le PRES alsacien, le Gouvernement prendra position et envisagera les moyens propres à accompagner cette politique, principalement par la voie contractuelle.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76683

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9880

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6238